Cofinancé par
l'Union européenne

Projet HY-FEN

Réunion locale « Enjeux environnementaux et agricoles » – Chalon-sur-Saône, 17/11/2026

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP



Accueil républicain

01

Marc LABULLE

Vice-Président en charge de la transition écologique, des déchets et de la biodiversité

Maire Cheilly-lès-Maranges

Introduction

02

Animatrice

SYSTRA

Hélène GALLINELLI

Déroulé de la réunion

1. ACCUEIL REPUBLICAIN
2. INTRODUCTION
3. LA CONCERTATION PRÉALABLE
4. TEMPS D'ÉCHANGES
5. QUI EST NATRAN ?
6. LE PROJET HY-FEN EN BREF
7. LES CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SON CADRE REGLEMENTAIRE
8. TEMPS D'ÉCHANGES
9. QUELLE INTEGRATION DES ENJEUX AGRICOLES ?
10. TEMPS D'ÉCHANGES
11. CONCLUSION

Le porteur de projet

Le cœur de vos énergies

Agnès SINDOU-FAURIE

Déléguée territoriale Rhône Méditerranée

Romain ROUSSE

Directeur technique du projet HY-FEN

Nicolas Hermann

Ingénieur canalisation et biodiversité

Les intervenants extérieurs

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Tiphaine ROBERT,
Chargée de mission Canalisations et Équipements sous pression

CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAÔNE-ET-LOIRE

Christophe GUILLON,
Conseiller en aménagement rural

Laurent BERNARD
Elu responsable du Service Territoires

CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTE-D'OR

Micha JOVOVIC
Conseiller foncier

biotope

Anne KIBLER
Cheffe de projet et directrice d'études environnementaliste

Les garants

commission nationale du débat public

Eric TAUFFLIEB

Garant de la CNDP

La concertation préalable

03

Rôle et missions des garant.e.s

4 garant.e.s nommé.e.s : Mathias BOURRISSOUX, Éric TAUFFLIEB, Valérie TROMMETTER, Lucie VAN DER MEULEN

- **Prescrire des modalités d'information et de concertation**
- **Être présent** tout au long de la concertation et veiller à sa bonne mise en œuvre
- **Formuler des recommandations** au maître d'ouvrage
- Produire un **bilan de la concertation**, 1 mois après sa clôture (synthèse des arguments exprimés, demandes de précisions et recommandations)

Les garant.e.s n'expriment pas d'opinion sur le projet, ils ne se prononcent jamais sur le fond du dossier mais uniquement sur les aspects relatifs à la concertation

Valeurs et principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

LA CNDP

Le champ de la concertation

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article **L. 121-15-1 du code de l'environnement** précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'**environnement et l'aménagement du territoire** ;
- des **solutions alternatives** (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des **modalités d'information et de participation** du public **après la concertation préalable**.

Suite au bilan des garant.e.s

Les obligations du porteur de projet :

- A la fin de la concertation, le porteur du projet doit **argumenter les réponses apportées aux contributions** du public et aux demandes de précisions des garant.e.s. Mais il n'est pas tenu de les retenir.

Le principe de continuité de la participation :

- Si le porteur de projet **décide de poursuivre** celui-ci, une **concertation continue garantie par la CNDP** est mise en place jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Solliciter les garant.e.s

Vous avez des questions ou observations sur le déroulement de la concertation?

Les garant.e.s sont disponibles pour échanger



En direct lors des rencontres



concertation.hyfen@garant-cndp.fr

Les modalités de la concertation

Concertation préalable du lundi 28 septembre au dimanche 20 décembre 2026

Pour s'informer

- Dossier de concertation
- Synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Vidéo de présentation
- Panneaux d'exposition
- Site internet dédié

Pour participer

- Contributions et questions en ligne
- Cahiers d'acteurs
- Rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation

6 webinaires

11 réunions publiques locales

12 débats mobiles

https://concertation.projet-hyfen.com/



À vous la parole !

04



Temps d’échanges : les règles du jeu dans la salle



Demander la parole



Attendre qu'un micro vous soit apporté



Poser une question, faire une suggestion ou remarque

Temps d’échanges : les règles du jeu en visio



Nous vous invitons à vous isolez dans un endroit calme. En cas de problème technique, nous sommes à votre écoute sur le chat.



Utiliser le chat

Le module **"Conversation"** est ouvert en continu. Posez-y vos questions par écrit ; elles seront relayées par l'équipe lors des sessions de réponses.

Qui est natran ?

05

NaTran en chiffres

2ÈME

opérateur d'infrastructures de transport par canalisation en Europe

32 500

km de canalisations en France

3 100

salariés en France

640

TWh de gaz transporté en 2025 en France

945

clients (expéditeurs, distributeurs, centrales et producteurs de biométhane)



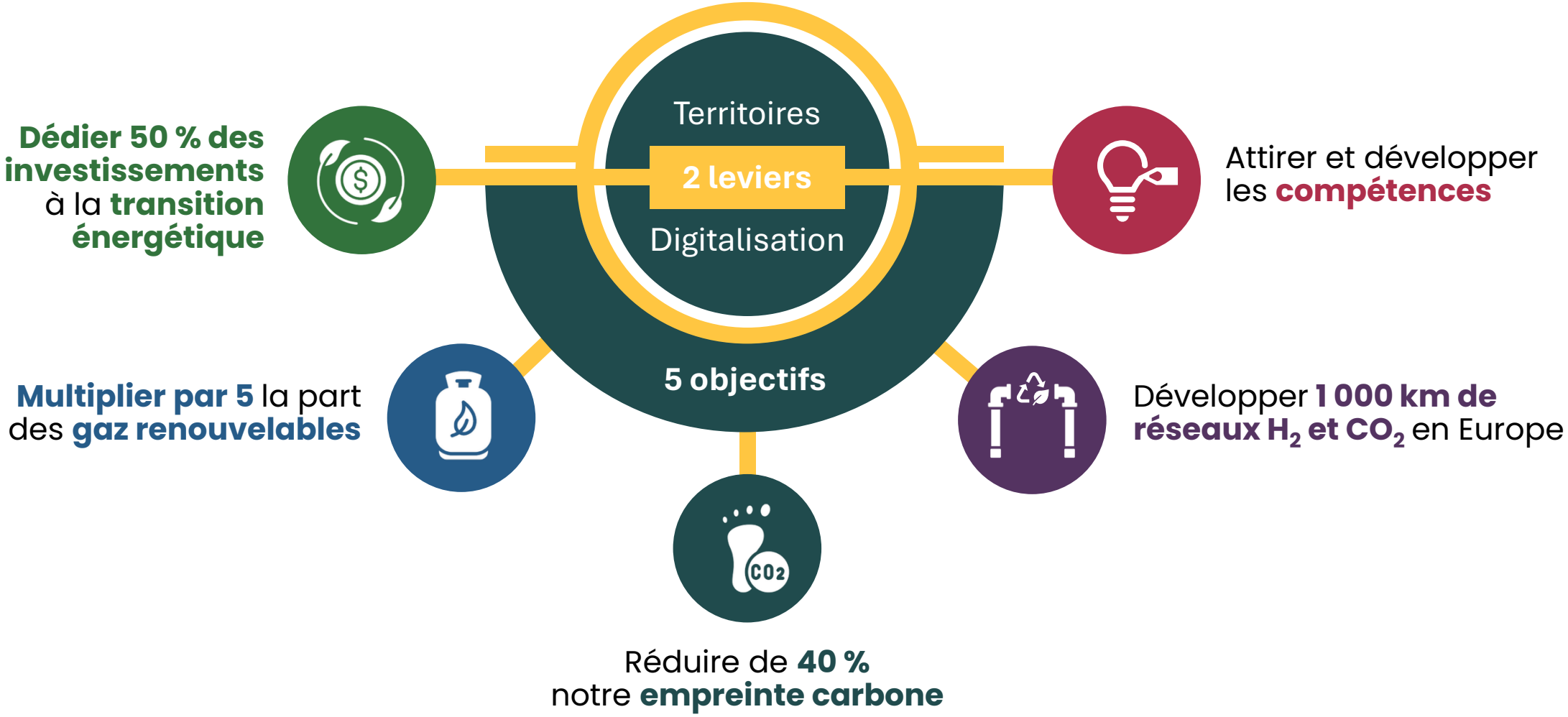
Le réseau NaTran

- 26 stations de compression (France)
- 4 sièges
- 7 interconnexions avec les réseaux adjacents
- 4 interconnexions avec les terminaux méthaniers
- FSRU (Floating Storage and Regasification Unit) depuis septembre 2023
- Sens du flux du gaz naturel

Opérateurs de transport adjacents et terminaux méthaniers

Groupe NaTran

NaTran 2030, un projet d'entreprise tourné vers la neutralité carbone



NaTran en Bourgogne – Franche – Comté (chiffres clés 31/12/2025)



2 520 km de réseau de transport de gaz

48 clients industriels raccordés sur le réseau NaTran

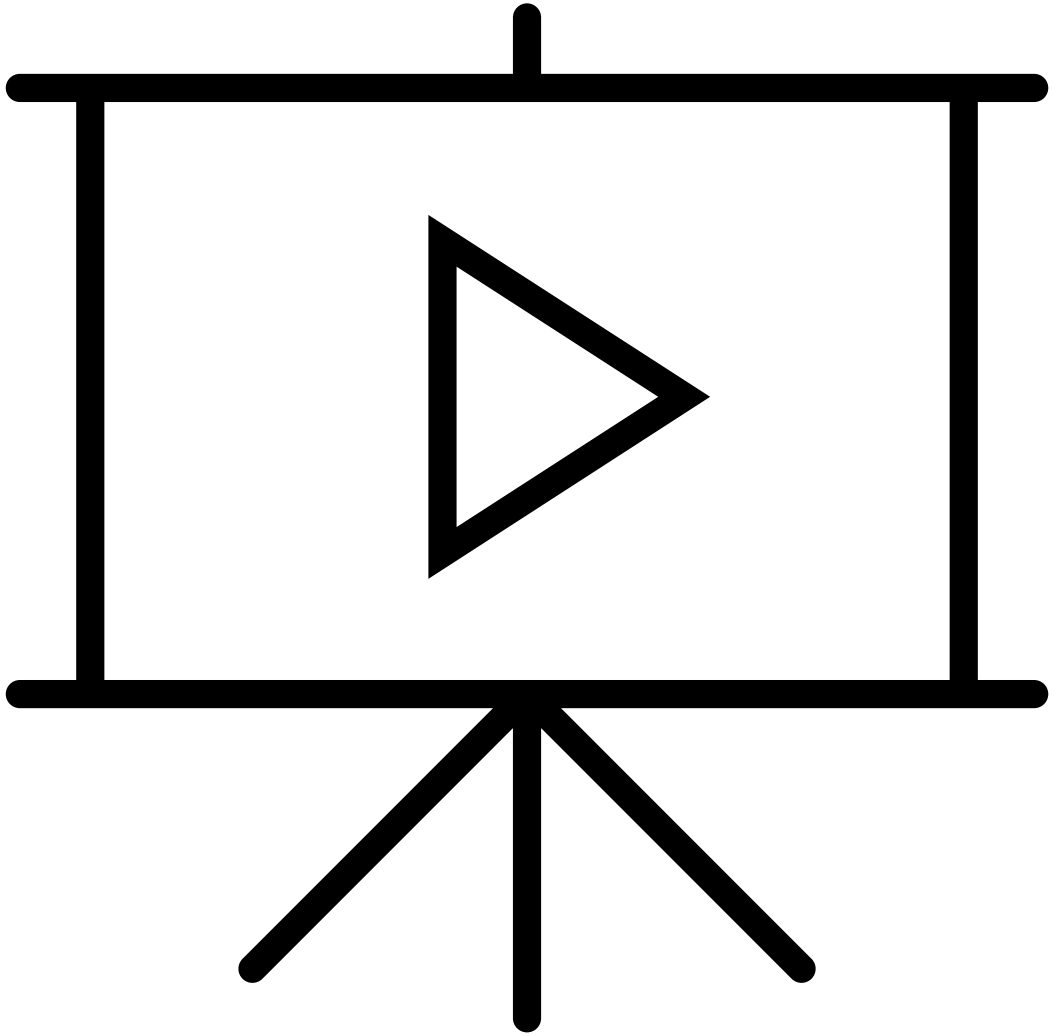
52 salariés

14 M€ d'investissements (exploitation, maintenance, transition énergétique, adaptation des réseaux …)

LE PROJET HY-FEN EN BREF

06

VIDÉO DE PRÉSENTATION DU PROJET



Séquence 1

07

HY-FEN : les caractéristiques du projet et son cadre réglementaire

Romain ROUSSE, directeur technique du projet HY-FEN, NaTran

Les grandes caractéristiques du projet

HY-FEN: une liaison de transport d'hydrogène

UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET BAS-CARBONE, pour relier des bassins de production, de consommation et de stockage.

LONGUEUR
Environ
820 KM

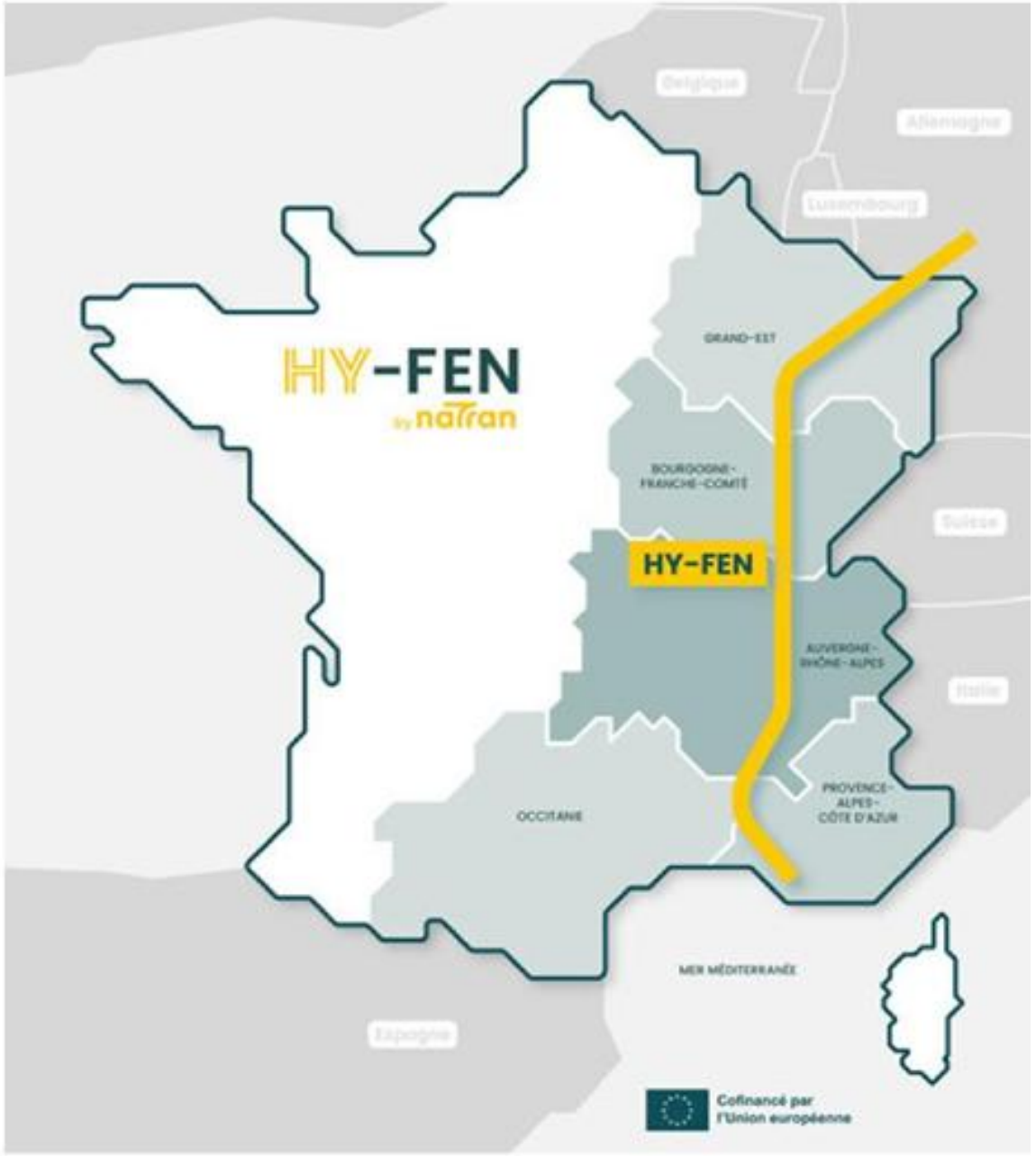
MISE EN SERVICE
2032

TYPE D'OUVRAGE
Canalisation enterrée en acier

RÉGIONS TRAVERSÉES
5

CAPACITÉ ESTIMÉE
2 millions de tonnes/an

DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS
13



Un ouvrage de transport avec un cadre spécifique

Une canalisation enterrée

Des équipements techniques regroupés sur des **sites ponctuels**

Un chantier qui progresse puis l'exploitation du réseau

Des servitudes d'urbanisation limitées

Un encadrement propre aux canalisations de transport

Autorisation de construire et d'exploiter, études réglementaires

et contrôle des services de l'État



Le déroulement d'un chantier de canalisations mené par NaTran

Illustrations NaTran - tous droits réservés

1) État des lieux avant travaux



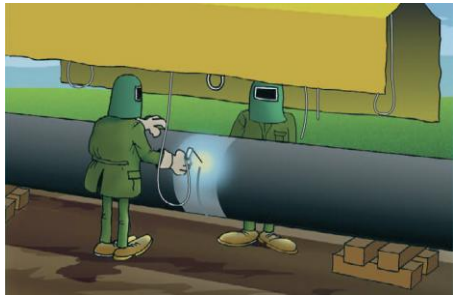
2) La piste de travail



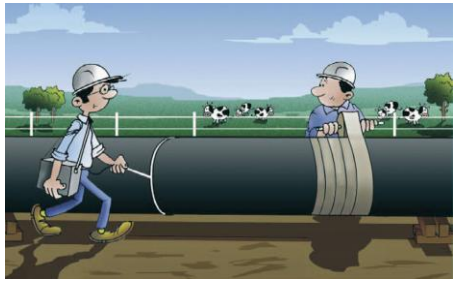
3) Préparation des tubes



4) Le soudage



5) Protection de la canalisation



6) Ouverture de la tranchée



7) Mise en fouille



8) Remblaiement



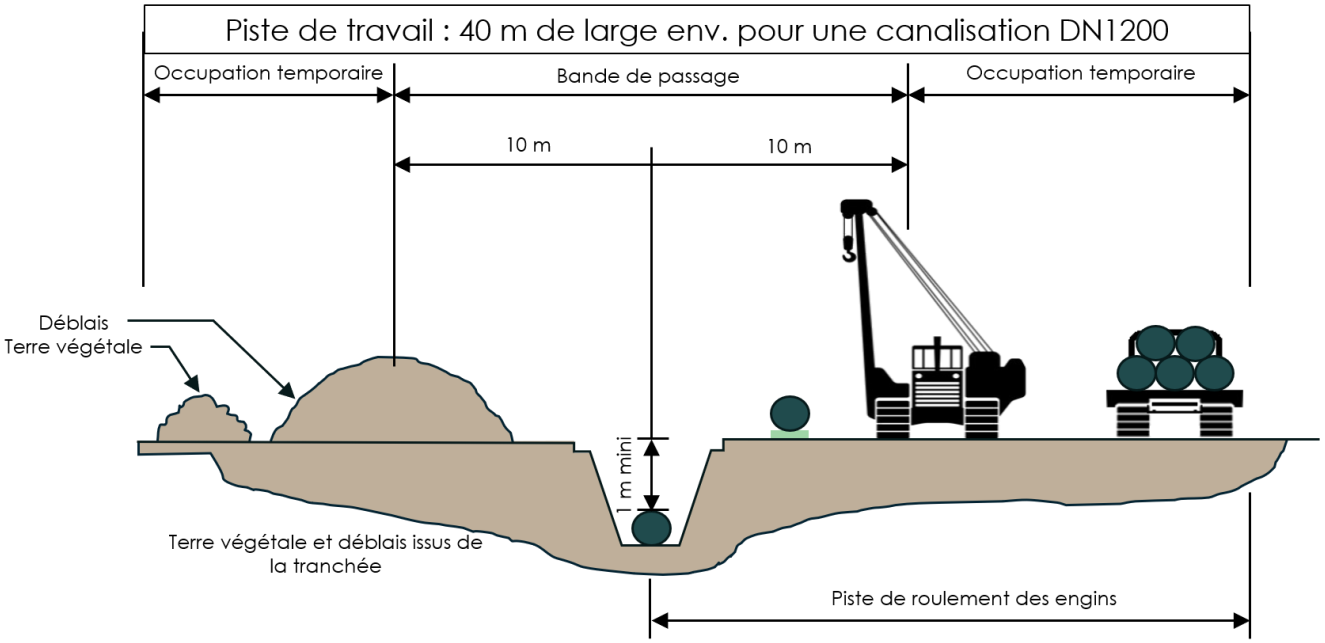
9) Remise en état



10) État des lieux après travaux



L'ouvrage principal : une canalisation enterrée



Pendant les travaux : une piste de travail temporaire

Exemple de chantier NaTran, avant enfouissement



[ZOOM] Une canalisation en acier

- Diamètre envisagé : environ 0,9 à 1,2 m
- Au moins 1 m de terre au-dessus du tube
- Durabilité (plusieurs décennies).

Les installations de surface : sites ponctuels



Poste NaTran achevé, vu depuis l'extérieur

Exemple d'installation NaTran existante

Postes de sectionnement

Tous les 10 à 20 km

Environ 2 500 m² par poste

Postes d'interconnexion

Environ 15 000 m² par poste

Des équipements dans des enceintes clôturées pour gérer les tronçons et les connexions du réseau.

Le chantier :
avancement par tronçons

3 à 4 semaines

d'intervention sur une parcelle pour la pose courante

Ordre de grandeur, selon les conditions locales.

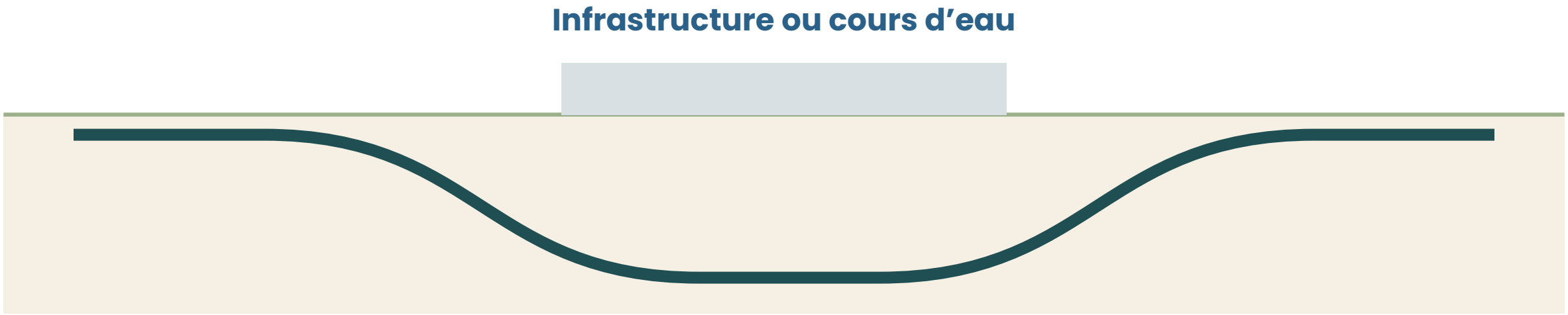
Les engins circulent principalement sur la piste

Accès et approvisionnements organisés avec le réseau routier local.

Travaux prévus en journée, hors nuit et week-end.



Le chantier :
franchir les principaux cours d'eau et les infrastructures



Principe d'un passage en sous-œuvre

Schéma de principe non à l'échelle. Technique et profondeur à adapter au site.

Des passages souterrains envisagés pour les principaux obstacles.

Des franchissements coordonnés avec les gestionnaires et les projets voisins.

Objectif : limiter les perturbations en surface.

Le chantier :
remise en état des terrains

Remblayer la tranchée

Respecter l'ordre des terres
prélevées pendant les travaux.

Rétablir les terrains et les accès

Reconstituer le profil du terrain et
remettre en état les équipements concernés.

Vérifier la remise en état

Réaliser un état des lieux après travaux,
en comparaison avec l'état initial.





Après les travaux :
présence dans le paysage



Parcelle agricole après travaux

La conduite est enfouie.
Les usages compatibles reprennent.



Passage forestier et balisage

Le balisage et un couloir d'entretien restent visibles.

Exemples d'ouvrages NaTran existants

Les servitudes d'urbanisation

Dans ces bandes, les projets soumis à permis de construire font l'objet d'un avis de NaTran.

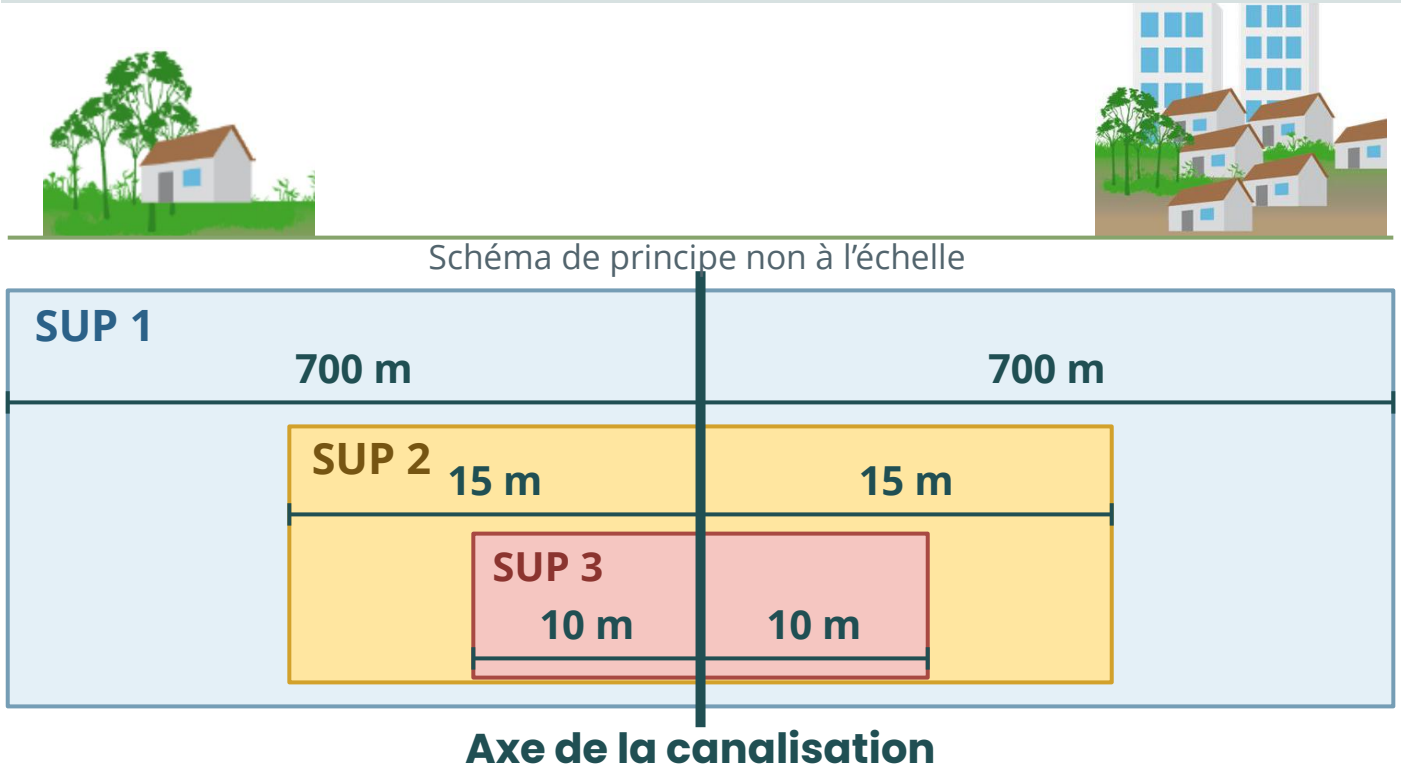


Schéma de principe non à l'échelle

SUP 1 : 700 m de chaque côté

Permis de construire des ERP de plus de 100 personnes et IGH soumis à examen

SUP 2 : 15 m de chaque côté

Construction interdite d'ERP de plus de 300 personnes et d'IGH

SUP 3 : 10 m de chaque côté

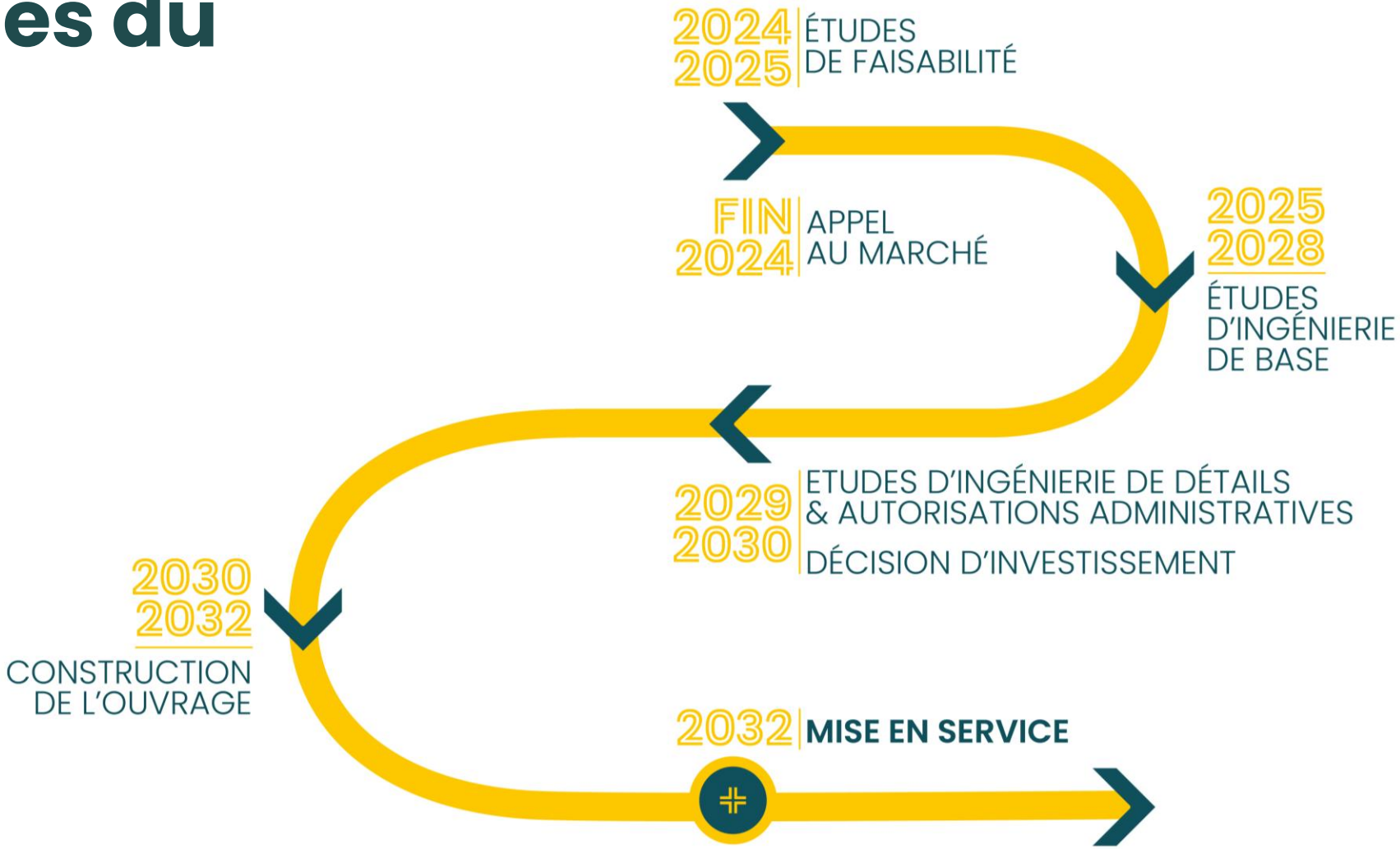
Construction interdite d'ERP de plus de 100 personnes et d'IGH

ERP : établissement recevant du public. IGH : immeuble de grande hauteur.

NaTran émet un avis. L'autorité compétente décide de l'autorisation d'urbanisme.

Distances d'étude communiquées pour HY-FEN, à confirmer par l'étude de dangers et les arrêtés préfectoraux.

Les grandes étapes prévisionnelles du projet



Tiphaine ROBERT
Chargée de mission Canalisations et Équipements sous pression, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Cadre réglementaire et environnemental : politiques publiques, procédures, les enjeux environnementaux et réglementaires

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

PROJET HY-FEN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Instruction et contrôle des canalisations d'hydrogène

Réunion publique « Enjeux locaux » du 17 novembre 2026

-

Chalon-sur-Saône

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

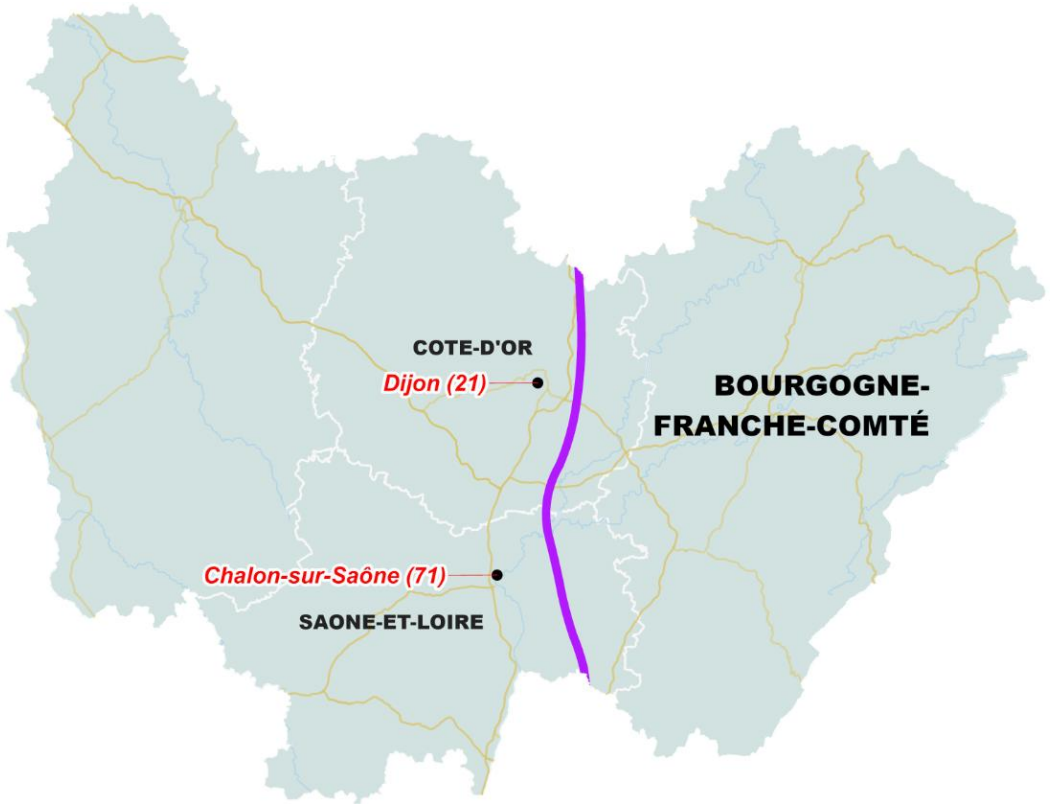
Introduction

Construction de 137 km de canalisation neuve en parallèle des canalisations de gaz existantes.

- en Saône-et-Loire : 57 km
- en Côte-d'Or : 80 km

DN 1200 et PMS 67,7 bar

DREAL : instruction et inspection



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Les risques liés à une canalisation de transport d'hydrogène (humains et environnementaux)

1) Défauts de construction, dégradations de la canalisation dans le temps (fragilisation de l'acier, formation de fissures, défauts de revêtement…)

=> Risque de perte de confinement

2) Endommagement de la canalisation par l'extérieur (engin de travaux)

=> Risque de perte de confinement

3) Dangers de l'hydrogène en cas de perte de confinement :

a) effets thermiques : formation d'un jet enflammé (feu torche)

→ risque de brûlures et début d'incendie

b) effets de surpression : explosion

→ risque de blessures et endommagements de bâtiment dus à l'onde de pression, risque accru en cas d'explosion dans un espace confiné

c) pollution environnementale : H2 non toxique, la combustion du gaz H2 produit de l'eau sans CO2. Les fuites ont toutefois un effet indirect sur le climat. Un incendie peut affecter les milieux.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

La Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter (DACE)

- L'autorisation est imposée par le code de l'environnement
- Elle est nécessaire pour les canalisations de transport qui présentent des risques ou inconvénients notables pour les biens ou les personnes ou l'environnement et qui remplissent des conditions particulières (fluide, longueur, diamètre…)
- L'autorité compétente pour l'instruction de la DACE : les préfets de département
- Le Préfet coordinateur du projet : Préfet de la Drôme (le plus long linéaire)

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

La Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter (DACE)

Les pièces du dossier :

- Résumé des capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire ;
- Présentation des caractéristiques techniques et économiques des ouvrages ;
- Une étude de dangers élaborée par le pétitionnaire et sous sa responsabilité, analysant les risques que peut présenter l'ouvrage ;
- Une étude d'impact ;
- Une note justifiant le choix du tracé ;
- Un résumé non technique de l'ensemble des pièces.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

La déclaration d'utilité publique (DUP)

- Elle fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, inclus ou non à l'arrêté d'autorisation
- Les projets de construction et d'exploitation de canalisations peuvent être déclarés d'utilité publique s'ils présentent un intérêt général comme l'approvisionnement énergétique, l'économie ou les objectifs climatiques.
- Elle permet d'attribuer des **Servitudes d'Utilité Publiques (SUP)** nécessaires à la pose, à l'accès et à l'entretien de la canalisation.
- Les plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi) devront être adaptés si nécessaire.
- Sans accord amiable, une procédure permet d'imposer ces servitudes, avec indemnisation.
- Ces servitudes sont instituées par arrêté préfectoral, pour chaque département.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

L’enquête publique

- L’enquête publique a pour objectif de garantir l'information et la participation du public pour des projets pouvant présenter un risque pour l’environnement et la santé humaine.

- Elle est réalisée dans les communes traversées ou à moins de 500 m de la canalisation.

- NaTran doit déposer un dossier d'enquête publique, généralement consultable en mairie, en préfecture ou sur internet.

- Ce dossier comprend notamment une présentation du projet, l’étude d’impact, la DUP, l’étude de danger, les servitudes d’utilité publique et un résumé non technique.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Avant la mise en service

.Réalisation d'épreuves de résistance et d'étanchéité

Épreuves réglementaires sous la surveillance d'un organisme habilité

.Contrôle et information à la DREAL

Mise à disposition de la documentation par NaTran

Contrôle de la réalisation des chantiers

.Préparer la surveillance et l'intervention

NaTran doit fournir le programme de surveillance et de maintenance des ouvrages (PSM) ainsi que le plan de sécurité et d'intervention (PSI)

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Suivi en service

NaTran :

. Applique son Programme de Surveillance et de Maintenance (PSM)

.- effectue des opérations de contrôles, caractérise les défauts ;

.- effectue les réparations et les maintenances nécessaires ;

.- surveille l'environnement de la canalisation (travaux tiers, végétation, état des berges...)

.Met à jour ses études de dangers (EDD)

.- prise en compte des évolutions de l'environnement et de l'urbanisation.

.Teste et met à jour son Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI)

.- réalisation de scénarios de gestion de crise ;

.- contrôle de l'organisation avec les secours et articulation avec le plan ORSEC ;

.- intégration du retour d'expérience.

DREAL :

Réalise des inspections (terrain et documentation) pour :

.**Contrôler le PSM** : suivi des échéances, des contrôles, des réparations... ;

.**Contrôler le PSI** et l'organisation en cas de gestion de crise ;

.**Contrôler les EDD** : les mises à jour et les mesures compensatoires.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté

Service Prévention des Risques

Département Risques Accidentels

CS 31269 25005 BESANCON CEDEX
Standard : 03 81 21 67 00
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

FIN

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Nicolas Hermann

Ingénieur canalisation et biodiversité – NaTran

HY-FEN : la recherche progressive du tracé et la prise en compte des enjeux du territoire

Construire le projet en croisant les expertises et les connaissances du territoire

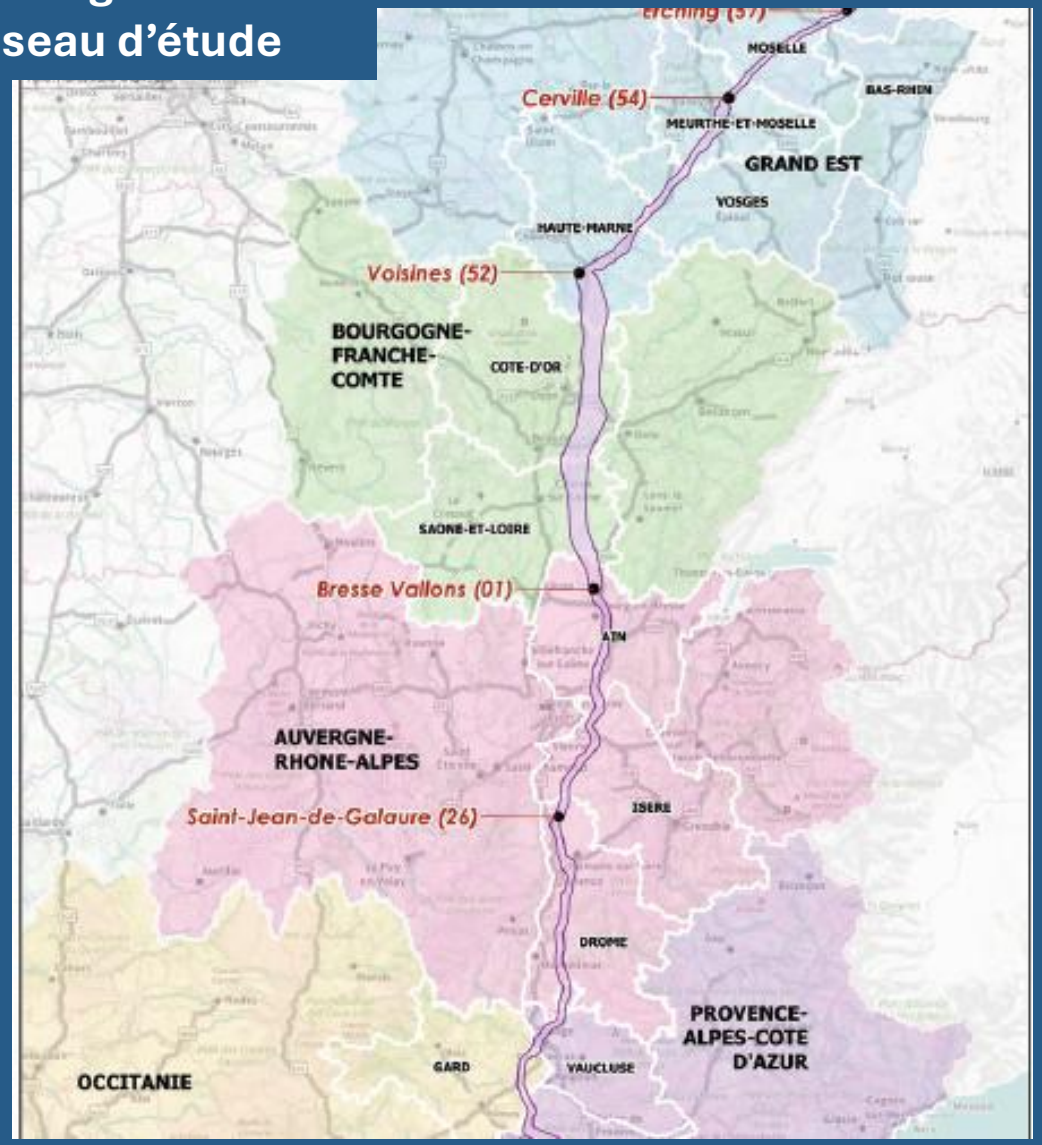
UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE POUR ÉCLAIRER LES CHOIX

Fuseau d'étude présenté à la concertation :

- Longueur : 820 km
- Largeur : 4 à 6 km
- Des territoires divers

[ZOOM] Élus, collectivités, acteurs agricoles, associations, gestionnaires d'espaces naturels et d'infrastructures, acteurs économiques et habitants peuvent apporter une connaissance des usages, sensibilités et réalités locales complémentaire des données techniques.

Carte générale du fuseau d'étude



Construire progressivement un tracé : la méthode en entonnoir

D'une zone d'études large vers une hypothèse de tracé

Aire d'étude • Etude et hiérarchisation des grands enjeux environnementaux du territoire

Fuseau d'étude 4 à 6 km • présenté en concertation
Prise en compte des enjeux et sensibilités locales

Couloirs d'étude • Etudes environnementale et hiérarchisation des enjeux locaux ciblés dans une bande plus rétrécie

Couloir de moindre impact • bande privilégiée après analyse comparative et multicritère

Tracé préférentiel • Hypothèse affinée, encore évolutive

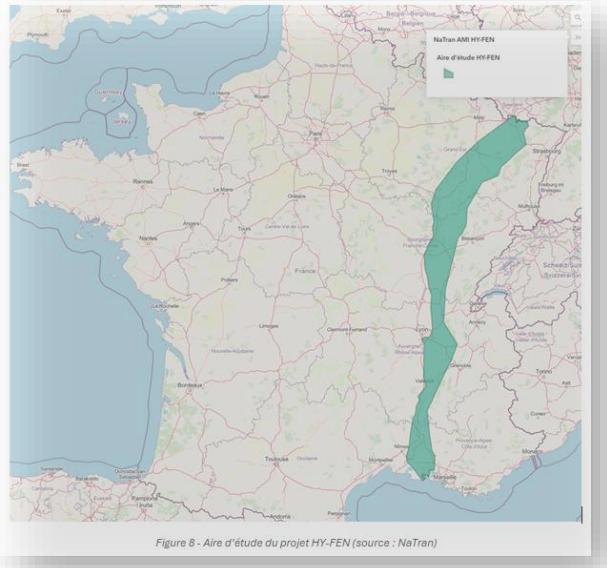
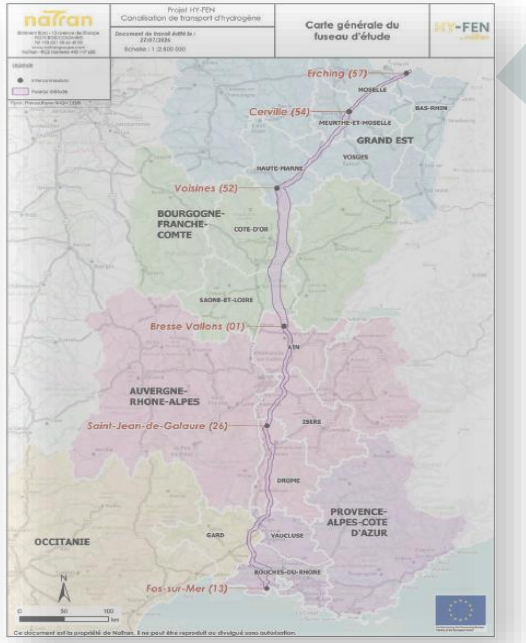


Figure 8 - Aire d'étude du projet HY-FEN (source : NaTran)



Les études permettent de réduire progressivement le champ des possibles, documenter les choix et intégrer les contributions territoriales.

Quels sont les enjeux environnementaux collectés et pris en compte ?

1 Milieu naturel

Faune • Flore • Habitats naturels • zonages d'inventaire et de protection• Continuités écologiques • Zones humides • etc.

2 Milieu physique

Eaux superficielles• Eaux souterraines • Topographie • Géologie • Climat & Changement climatique • Risques naturels • etc.

3 Milieu humain

Urbanisme • Agriculture • Activités économiques • Tourisme & loisirs • Infrastructures de transports, réseaux • Risques industriels et technologiques • cadre de vie • etc.

4 Paysage et patrimoine

Paysage • Patrimoine culturel et archéologique • Sites de protection paysagère • etc.

Sources de données environnementales :

- bibliographie
- base de données environnementales
- prospections de terrain (inventaires faune Flore saisonniers, paysage, etc.)
- consultations locales (gestionnaires, experts locaux, associations environnementales, etc.)
- concertation.

Anne KIBLER, Cheffe de projet et directrice d'études environnementaliste, Biotope

État des études environnementales, méthodologie des inventaires et caractérisation des milieux naturels



Comprendre à quoi servent les études faune, flore, habitats naturels et zones humides et comment elles éclairent les choix du projet

HYFEN by natran

Cofinancé par l'Union européenne

Anne KIBLER
akibler@biotope.fr

1. A quoi servent les études du volet naturel ?

Les études du volet naturel permettent de mieux connaître le site, d'identifier les sensibilités écologiques et d'éclairer les choix du projet.

Ce que l'on cherche à connaître

Milieux naturels	Identifier les habitats présents
Flore	Repérer les espèces végétales et les enjeux associés
Faune	Repérer les espèces faunistiques, les enjeux associés et comprendre les usages du site par les espèces
Zones humides	Délimiter et caractériser les secteurs concernés

A quoi cela sert pour le projet

Eviter	Adapter le projet dès que possible
Réduire	Limiter les effets potentiels
Eclairer	Objectiver les choix et les variantes
Partager	Expliquer les choix retenus

Ces études ne sont pas un exercice isolé : elles servent à adapter le projet et à justifier les décisions.

2. Comment se déroule l’étude ?

Une démarche progressive

Analyse bibliographique

Compilation des données existantes et du contexte écologique connu.

Investigation de terrain

Observations adaptées aux groupes étudiés et aux saisons favorables.

Croisement des résultats

Mise en relation des résultats naturalistes avec les emprises et le fonctionnement du site.

Hiérarchisation des enjeux

Qualification des sensibilités écologiques pour orienter la suite des études.

L’étude repose sur la combinaison des connaissances existantes, des observations de terrain et de l’analyse du projet.

3. Que regarde-t-on concrètement sur le terrain ?

Sur le terrain, l'expertise porte notamment sur

- La nature et l'état des habitats
- La présence d'espèces ou d'indices de présence
- Les continuités et déplacements possibles de la faune
- Les secteurs sensibles ou à enjeu
- Les éléments liés aux sols et à la végétation pour les zones humides

Ce que l'on cherche à produire

- Une lecture fine du site
- Une cartographie des secteurs de vigilance
- Des éléments objectives pour discuter le projet.

L'observation de terrain permet de passer d'une connaissance générale du site à une analyse localisée et opérationnelle.

4. Pourquoi plusieurs passages sont-ils nécessaires ?

Une exigence écologique

Toutes les espèces ne sont pas visibles au même moment ;

Les périodes de floraison, de reproduction ou de migration varient ;

Les conditions météorologiques influencent aussi les observations.

Une exigence méthodologique

Sécuriser le diagnostic ;

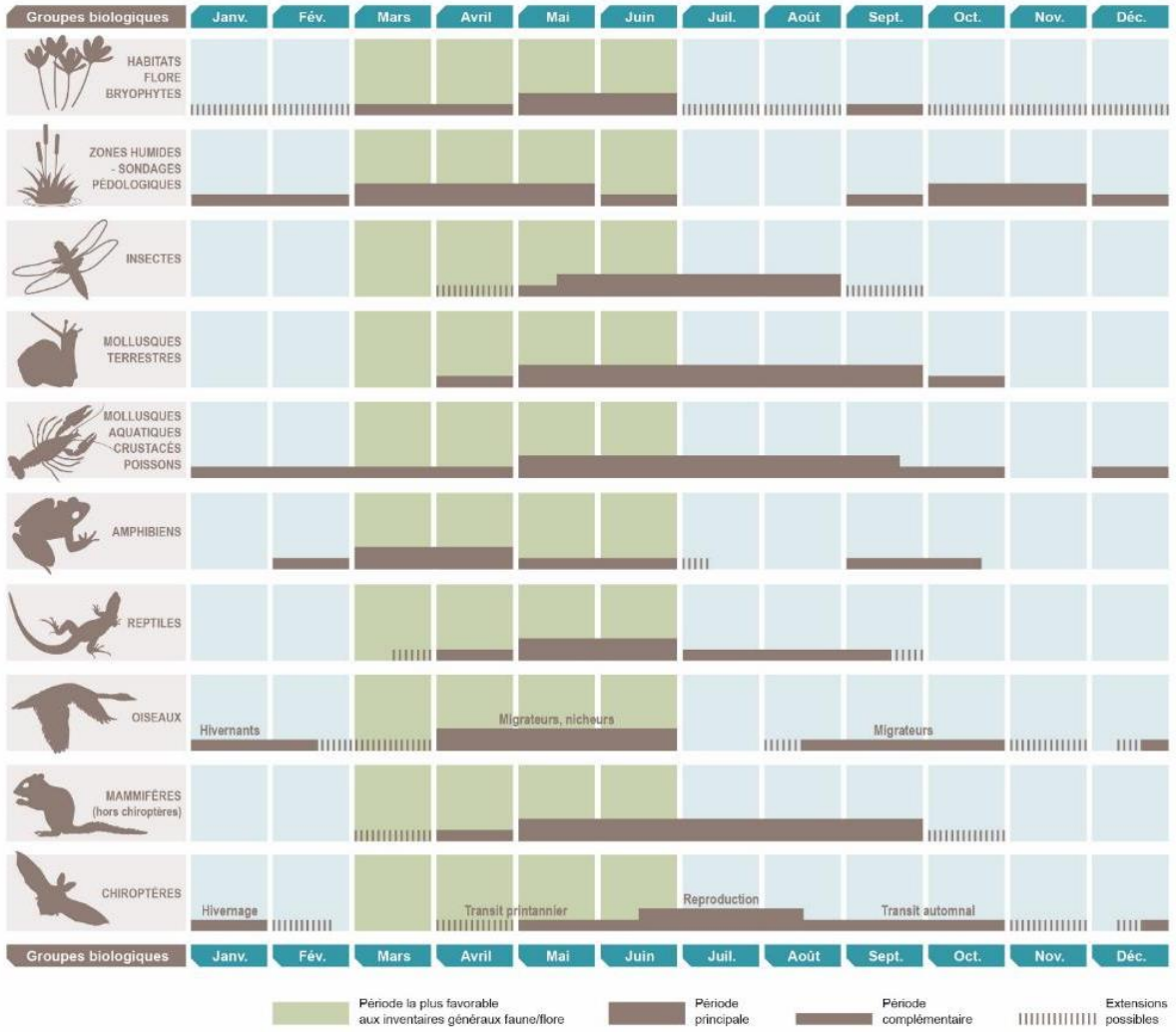
Mieux qualifier les enjeux ;

Eviter des conclusions trop rapides ;

Disposer d'une base robuste pour l'évaluation.

Le temps de l'étude est conditionné par le fonctionnement du vivant.

4. Pourquoi plusieurs passages sont-ils nécessaires ?



5. Chronologie type d’une étude biodiversité

Étape 1

Cadrage initial

Définition des périmètres d’étude, recueil des données existantes et préparation des prospections.

Étape 2

Premiers passages de terrain

Repérage des habitats, premiers inventaires et identification des points de vigilance.

Étape 3

Passages complémentaires selon les saisons

Inventaires adaptés aux périodes favorables pour compléter la connaissance du site.

Étape 4

Analyse des enjeux

Croisement entre les résultats naturalistes et les caractéristiques du projet.

Étape 5

Restitution et intégration

Synthèse des résultats pour alimenter l’évaluation environnementale et le dialogue territorial.

6. Comment les résultats servent-ils au projet ?

Les résultats permettent de :

Identifier les sensibilités écologiques

Situer les secteurs les plus sensibles

Apprécier les interactions possibles avec le projet

Proposer des adaptations ou des mesures d'évitement et de réduction.

Pour le porteur de projet et les parties prenantes

Mieux comprendre les enjeux ;

Objectiver les choix

Partager une lecture argumentée du site.

Les études naturalistes sont un outil d'aide à la décision et de justification du projet.

7. Conclusion

Les études faune, flore, habitats naturels et zones humides servent à :

Mieux connaître le site ;

Qualifier les enjeux écologiques ;

Croiser ces enjeux avec le projet ;

Eclairer les choix d'aménagement ;

Appuyer une démarche d'évitement et de réduction fondée sur des éléments objectivés.

L'enjeu n'est pas seulement de décrire la biodiversité présente, mais de produire une analyse utile au projet, compréhensible par tous et techniquement solide.

À vous la parole !

08



Séquence 2

Quelle intégration des enjeux agricoles?

09

Romain ROUSSE, directeur de projet, NaTran

Articulation avec le PNA et prise en compte progressive des enjeux agricoles dans la conception du projet

Le Protocole National Agricole : anticiper, accompagner, restaurer

Un cadre national conclu avec la profession agricole, déclinable localement pour tenir compte des spécificités des territoires.



1 AVANT

ÉVITER ET CONCEVOIR

- Connaître les exploitations et les usages
- Identifier drainage, irrigation, accès, haies…
- Rechercher le tracé de moindre impact

Comprendre le terrain avant de figer les choix.

2 PENDANT

RÉDUIRE ET ACCOMPAGNER

- Préserver les sols et les équipements
- Maintenir autant que possible les accès
- Prendre en compte les périodes culturales

Adapter le chantier aux réalités de l'exploitation.

3 APRÈS

REMETTRE EN ÉTAT ET SUIVRE

- Restaurer les terrains et aménagements
- Évaluer les éventuels préjudices
- Prévoir, si nécessaire, un suivi agronomique

Vérifier le retour à un usage agricole compatible.

Micha JOVOVIC, conseiller foncier, Chambre d’agriculture Côte d’Or

Laurent BERNARD, Elu responsable du Service Territoires, Chambre d’agriculture Saône-et-Loire

Christophe GUILLON, conseiller foncier, Chambre d’agriculture Saône-et-Loire

Accompagner un projet d'infrastructure pour préserver l'activité agricole

Cofinancé par
l'Union européenne

Accompagner un projet d'infrastructure pour préserver l'activité agricole

Mardi 17 novembre 2026
Chalon-sur-Saône

CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Nos missions

Faire le lien entre les entreprises de grands travaux et la profession agricole

Caractériser l'agriculture des territoires traversés

Identifier les secteurs et activités agricoles sensibles

Mettre en évidence les principaux enjeux agricoles à considérer

Anticiper les points de vigilance pour le bon déroulement des travaux



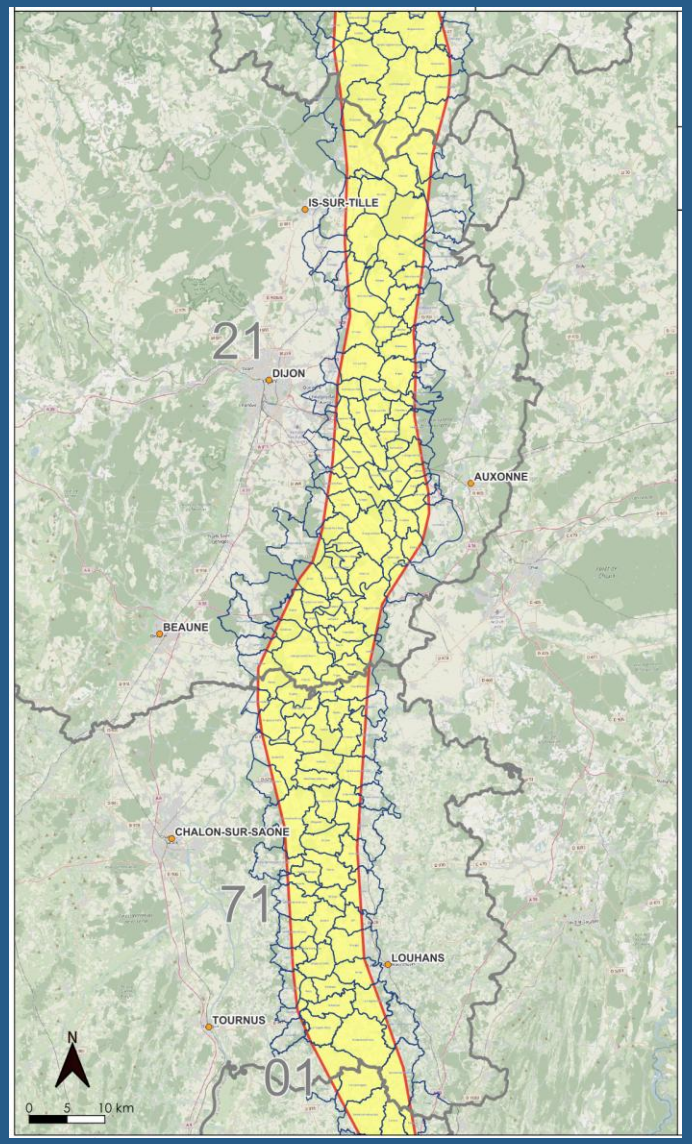
Contexte agricole général

Aire d'étude
en Bourgogne – Franche-Comté

Fuseau de 10 à 15 km

130 km en BFC

66 % de surfaces agricoles :
L'AGRICULTURE EST
UN ENJEU MAJEUR DU PROJET



CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Quelques chiffres

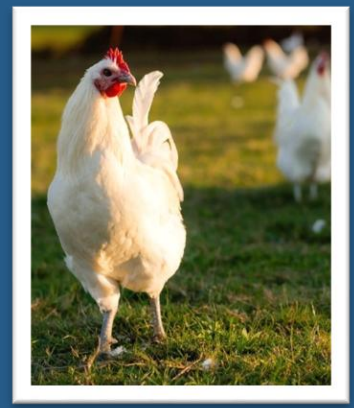
1013 exploitations sur les communes du fuseau

101 257 ha déclarés en terre labourable

20 970 ha en prairie permanente

261 ha autres surfaces

639 ha de cultures pérennes

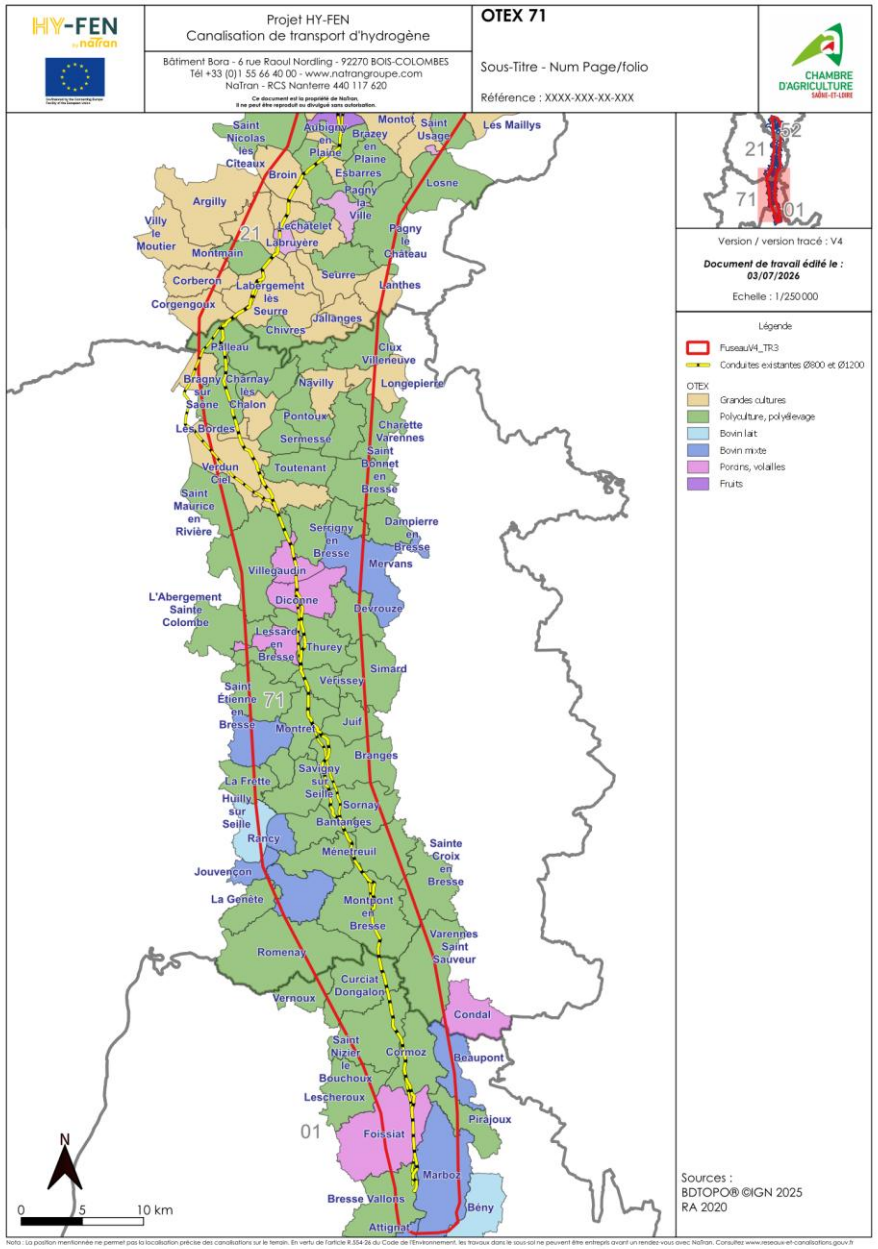


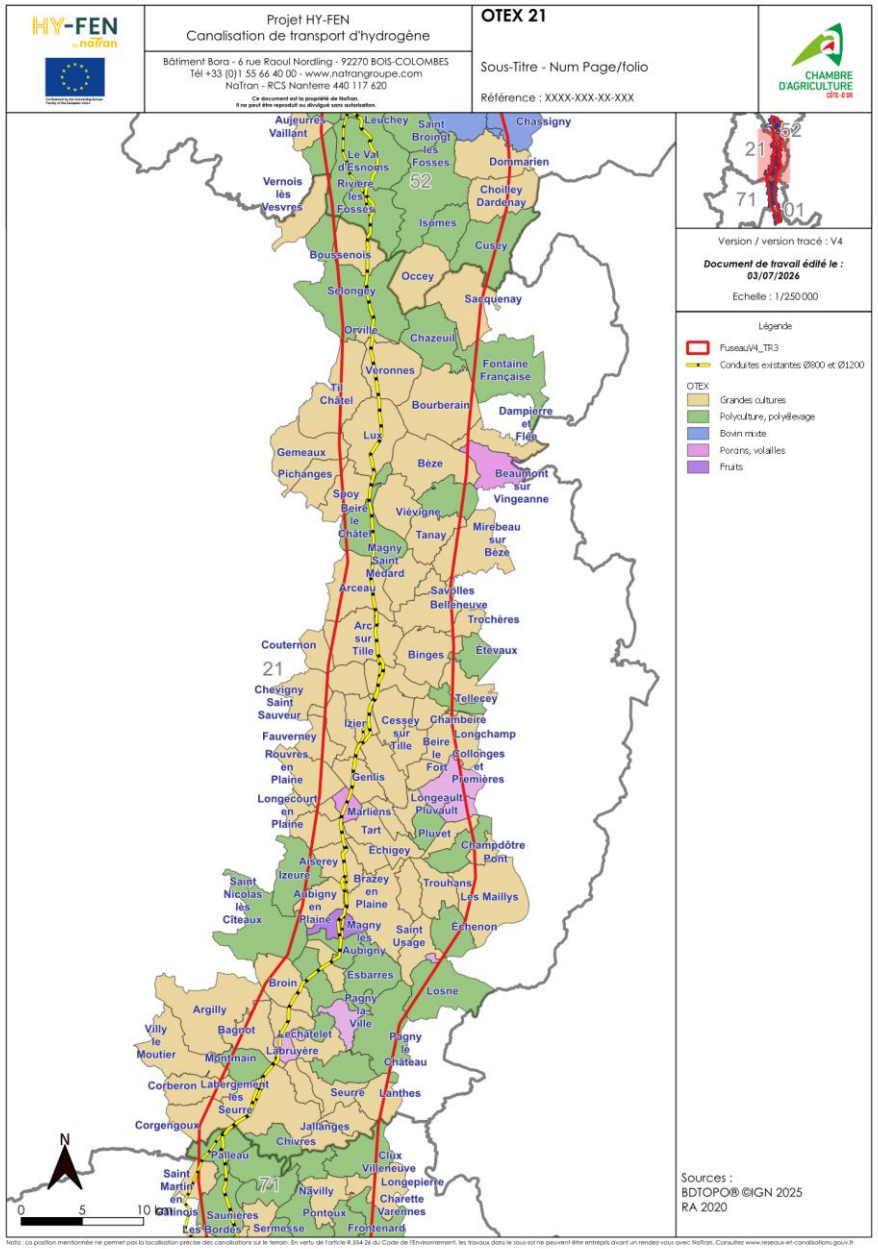






Orientation technico-économique des exploitations





Saône-et-Loire (71)

- Prédominance de la polyculture-élevage (70 % des communes du fuseau).

Côte-d'Or (21)

- Prédominance des grandes cultures (71 % des communes du fuseau).

Les enjeux identifiés

Principaux enjeux agricoles identifiés

Sols
- Potentiel agronomique.
- Tassement et remise en état adaptée.

Équipements agricoles
- Réseaux de drainage.
- Réseaux d'irrigation.

Fonctionnement des exploitations
- Continuité du parcellaire.
- Circulation agricole et accès aux parcelles.

Productions agricoles
- Productions à forte valeur ajoutée.
- Productions sous appellation (AOC, IGP …).

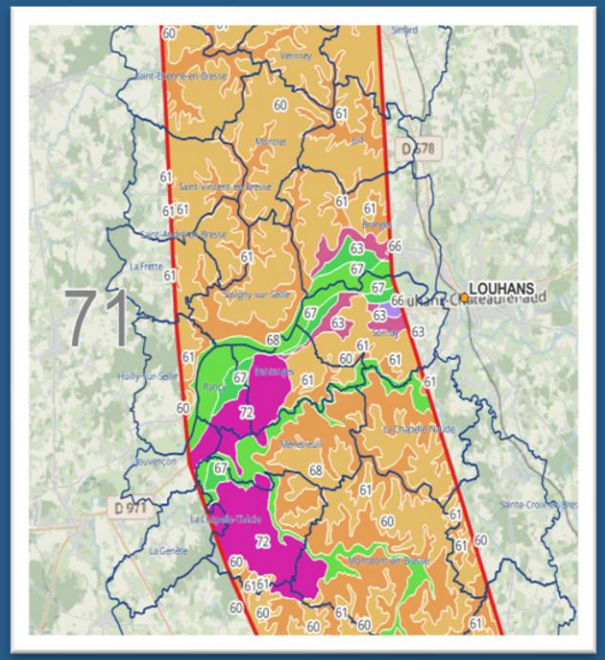
Filières et diversification
- Incidences sur la PAC et les aides associées.
- Agriculture biologique.
- Projets d'énergies renouvelables.

Les sols : un enjeu majeur

Tous les sols ne réagissent pas de la même manière au passage d'un chantier.

- sensibilité au tassement ;
- présence potentielle de drainage ;
- conditions d'intervention ;
- capacité de remise en état.

- **Anticiper, optimiser et maitriser les chantiers**
- **Préserver les aptitudes agronomiques**
- **Assurer une bonne reprise d'activités post-chantier**







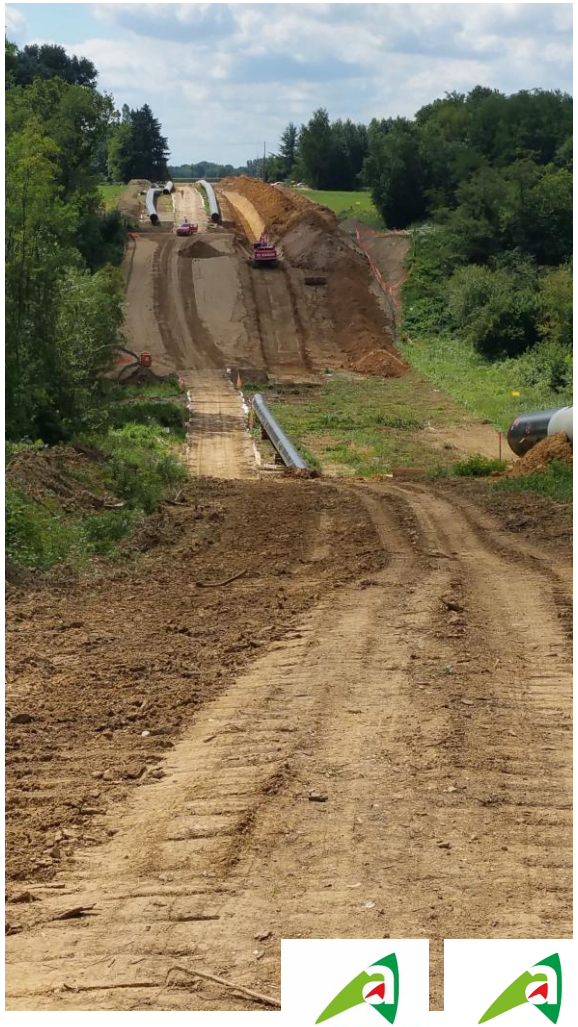
Sols &chantier : Anticiper, protéger, reconstituer

Tri des terres pour ne pas mélanger les horizons

- Former des cordons séparés en fonction de la nature des sols
- Respecter la profondeur des horizons
- Veiller à l'état des terres en phase travaux et aux adaptations requises : pas d'intervention en conditions humides pour éviter l'orniérage







Sols &chantier : Anticiper, protéger, reconstituer

Prévenir les tassements

- Assurer les renforcements de piste adéquats pour limiter les tassements
- Veiller à l'état des terres en phase travaux

Remise en état

- Recharger dans l'ordre des horizons
- Décompacter la piste de chantier
- Finition pour reprise activité agricole









CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Drainage, irrigation, circulation





Drainage, irrigation

- Repérer avant travaux, et rétablir pour maintenir la fonctionnalité des réseaux

Circulation agricole

- Garantir l'accès aux parcelles et la circulation des engins et des animaux
- Attention aux points d'eau pour les élevages





CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Productions nécessitant une vigilance particulière

Certaines productions sont plus sensibles que d'autres et nécessitent des précautions particulières.

Saône-et-Loire (71)

- Maraîchage, horticulture, petits fruits rouges, PPAM.
- Maïs semence, cultures irriguées, miscanthus.

Côte-d'Or (21)

- Cassis, houblon.
- Maraîchage, légumes de plein champ
- Cultures irriguées, moutarde, maïs semence.



Concilier projet énergétique et activité agricole

Un accompagnement à la recherche d'un tracé de moindre impact

ETUDE INITIALE AGRICOLE

Analyse territoriale
→ sensibilités agricoles
→ recherche du tracé de moindre impact

ENQUETE PARCELLAIRE
→ connaissance plus fine des exploitations
→ équipements, pratiques et contraintes propres

PRESCRIPTIONS AGRO-PEDOLOGIQUES
→ éviter
→ réduire les impacts

SUIVI DU CHANTIER
→ contrôle du respect des prescriptions
→alerte en cas de conditions défavorables



CHAMBRE D'AGRICULTURE SAÔNE-ET-LOIRE

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

À vous la parole !

10



Conclusion

11

Les prochaines rencontres et webinaires

- Réunion dédiée aux **enjeux environnementaux et agricoles à Chamagnieu,** jeudi 19 novembre – 18h
- **Débat mobile à Bresse Vallons**, mercredi 18 novembre – 14h à 18h
- Réunion dédiée aux **enjeux socio-économiques à Lyon,** jeudi 26 novembre– 18h
- **Webinaire de synthèse de la concertation**, jeudi 17 décembre – 18h

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP

Les garants

commission nationale du débat public

Eric TAUFFLIEB

Garant de la CNDP

Cofinancé par
l'Union européenne

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de
NaTran et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP

naTran

Siège social
Immeuble Bora
6, rue Raoul Nordling
92270 Bois-Colombes

Tél. : 01 74 65 76 87
contact@natrangroupe.com
www.natrangroupe.com